



SYDNE: Syndicat intercommunal de traitement
des Déchets du Nord et de l'Est

RAPPORT D'ACTIVITES 2022



TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE

- A. LE TERRITOIRE
- B. LES COMPETENCES
- C. LES INSTANCES
 - 1/ LE COMITE ET LE BUREAU
 - 2/ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE
 - 3/ L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

PARTIE 2 : COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

- 1/ MARCHES PUBLIQUES DE SERVICE ET AUTRES
- 2/ CONTRATS DE VALORISATION

PARTIE 3 : EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

- 1/ LES EQUIPEMENTS
- 2/ LES MODES DE VALOIRSATION

PARTIE 4 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 1/ LE GISEMENT TRAITÉ EN 2022 :
- 2/ LA VALORISATION DES OMR ET ENCOMBRANTS PAR LE CVMF
- 3/ LA VALORISATION ORGANIQUE DES DECHETS VERTS
 - 1- Plateforme de la Jamaïque
 - 2- Plateforme de Sainte Rose
 - 3- Plateformes externalisées
 - 4- Evolution du gisement de déchets verts

4/ TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES SECS

5/ VALORISATION DES AUTRES DECHETS REP

PARTIE 5 : ORIENTATIONS, PERSPECTIVES ET PROJETS

- 1/ POUR LES DECHETS ULTIMES
- 2/ POUR LES DECHETS VERTS
- 3/POUR LA VALORISATION MATIERE

PARTIE 6 : INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

- 1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
- 2/ LE BUDGET D'INVSTISSEMENT
- 3/ SYNTHESE DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

PARTIE 7 : PERSPECTIVES

ANNEXES

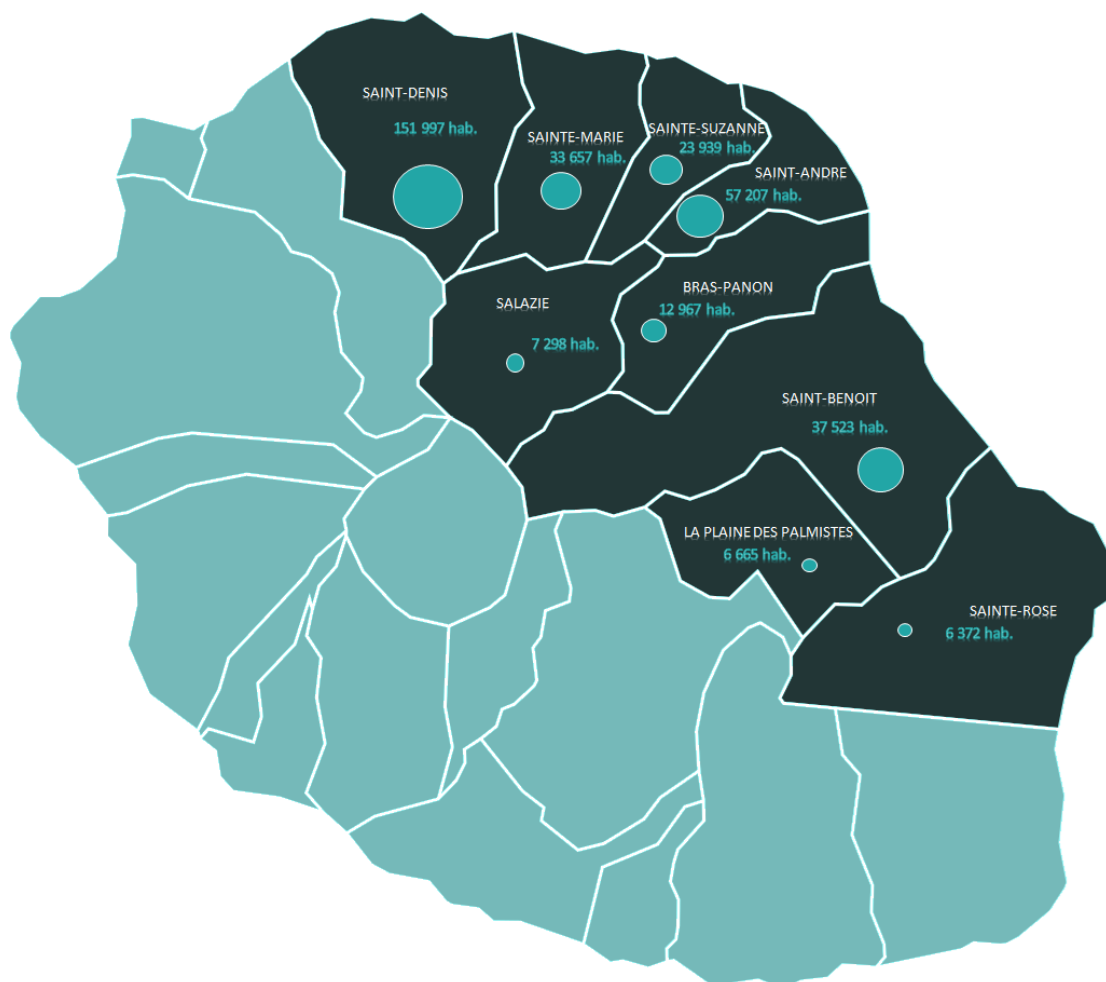
Partie 1: PRESENTATION GENERALE

SYDNE, bassin Nord et Est de La Réunion.

A- TERRITOIRE

Le SYDNE, Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de La Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRTCv-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes pour une population totale de 337 625 habitants (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose) et la Région.



Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021

B- LES COMPETENCES

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » mais conservent la compétence « collecte et prévention des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.



SIEGE DU SYNDICAT

Le SYDNE traite donc les déchets recyclables issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- ➔ La gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- ➔ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

C- LES INSTANCES

1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.

En octobre 2022, il a été procédé à une nouvelle élection des membres du comité syndical.

Les 11 membres du comité et du bureau syndical :

Composition du Comité Syndical du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 :

Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
CIREST	Président	Michel VERGOZ	Sidoleine PAPAYA
CINOR	1 ^{er} Vice-Président	André M'VOULAMA	Marie-Line SOUBADOU
CIREST	2 ^{ème} Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
CINOR	3 ^{ème} Vice-Président	James CLAIN	Didier GOPAL
CINOR	Élus	Daniel ALAMELOU	Maurice GIRONCEL
CINOR	Élus	Ramata TOURE	Johanna COUTANDY
CINOR	Élus	Jacques LOWINSKY	Jean-Pierre MARCHAU
CINOR	Élus	Joëlle RAHARINOSY	Monique ORPHE
CIREST	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
CIREST	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
REGION REUNION	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE

Composition du Comité Syndical du 3 octobre 2022 au 31 décembre 2022 :

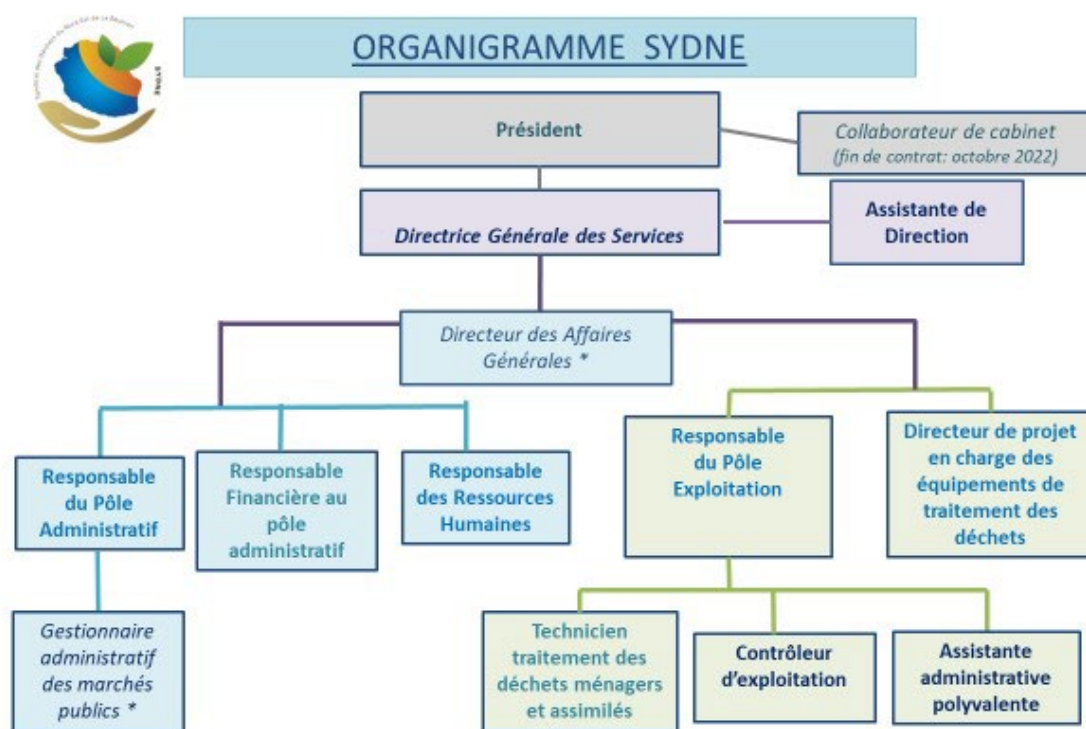
Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
CIREST	Président	Daniel ALAMELOU	Hermann SAMBENOUN
CINOR	1 ^{er} Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
CIREST	2 ^{ème} Vice-Présidente	Karel MAGAMOOTOO	Véronique POUNOUSSAMY
CINOR	3 ^{ème} Vice-Président	Dominique PANAMBALOM	Sidoleine PAPAYA
CINOR	Élus	Marcel PONY	Maurice GIRONCEL
CINOR	Élus	Ramata TOURE	Marie-Andrée MAHOMED ISSOP
CINOR	Élus	Jean-Pierre MARCHAU	Jacques LOWINSKY
CINOR	Élus	Monique ORPHE	Audrey BELIM
CIREST	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
CIREST	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
REGION REUNION	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE

2 ♦ L'organisation administrative : structuration du SYDNE

En 2022, l'effectif du SYDNE a été porté à 12 agents par le remplacement la Direction générale des services en mars, par le recrutement d'un ingénieur au pôle exploitation en juillet (en accroissement temporaire d'activité) et par le recrutement en interne d'une Responsable des ressources humaines en juillet. La gestionnaire de marchés publics et le collaborateur de cabinet ont quittés leurs fonctions respectivement en juillet et octobre 2022. Un poste permanent d'assistante administrative polyvalente a été créé en décembre 2022.

La convention de mutualisation de « services support » Informatique - Finances – Ressources Humaines avec la CINOR a pris fin en septembre 2022.

3 ♦ Organigramme de fonctionnement du SYDNE



* poste vacant

4 ◇ Autres éléments de fonctionnement : l'ajustement de la contribution syndicale

En 2022, la contribution des EPCI membres est calculée selon une clé de répartition évoquée ci - avant.

Cette clé de répartition est de **65,02%** pour la **CINOR** et **34,98%** pour la **CIREST** et s'applique sur l'ensemble des dépenses du Syndicat.

Il a été convenu de maintenir pour 2022, la clé de répartition de la contribution de chaque EPCI qui ne tienne pas compte uniquement du tonnage de déchets produit par chaque agglomération.

En effet l'ajustement de cette contribution prend en compte les différences affichées, en matière de potentiel fiscal des territoires, de population, pour tenir compte au mieux des spécificités des territoires.

PARTIE 2 : COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers.

1/ LES MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Valorisation des Ordures ménagères résiduelles et des Encombrants				
Marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"	INOVEST	21/12/2020 <small>(Suite à notification du 13/11/2017)</small>	29/10/2026 <small>(7 ans à compter du jugement du TA du 29/10/2019)</small>	Sainte-Suzanne
Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts				
Valorisation des déchets verts issus du centre de transit de la Jamaïque (lot 1)	NICOLLIN REUNION transport <small>Sous-traitant : Recyclage de l'Ouest</small>	20/06/2016	Avenant jusqu'au 31/05/2022	Saint-Denis
Traitement des déchets verts du bassin Nord du SYDNE : Lot 1 Exploitation de la plateforme de broyage des déchets verts située à la Jamaïque.	GREEN TROPICAL CIRCLE	01/06/2022	31/05/2027	Saint-Denis
Traitement des déchets verts du bassin Nord du SYDNE : Lot 2 Traitement par broyage sur la plateforme du titulaire	RECYCLAGE DE L'OUEST	01/06/2022	26/07/2027	Saint-Paul

Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	GREEN TROPICAL CIRCLE	06/06/2017	05/06/2022 (5 ans)	Sainte-Rose
Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	GREEN TROPICAL CIRCLE	07/09/2022	06/09/2027 (5 ans)	Sainte-Rose
Valorisation des déchets verts du SYDNE Bassin Est	CITEVA Sous-traitant DSDN	01/10/2020	30/09/2025	Saint-André
Tri des déchets recyclables				
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	PULP ECO	01/10/2021	31/03/2022	Le Port
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	PULP ECO	01/04/2022	30/09/2022	Le Port
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	PULP ECO	03/10/2022	03/04/2023	Le Port
Tri et conditionnement des déchets recyclables du SYDNE	VAL OI	02/01/2021	31/12/2025 (3 ans reconductible 2 fois un an = 5 ans)	Sainte-Marie
Valorisations des pneus usagés	SOLYVAL	01/06/2021	30/05/2023	Le Port
Convention constitutive d'un groupement de commandes (CINOR/SYDNE/CIREST)				
Dépollution et Valorisation des Déchets métalliques				
Valorisation des déchets métalliques en vrac issus des déchetteries ou autres sites de	CDA A	11/12/2021	10/08/2022 (8 mois)	CRMM Sainte-Marie

transit ou de traitement du secteur Nord du SYDNE				
Valorisation des déchets métalliques en vracs issus des déchetteries ou autres sites de transit ou de traitement du secteur Nord du SYDNE	CDAА	10/08/2022	09/08/2023	CRMM Sainte-Marie
Prestations intellectuelles : Conseil Juridique				
Assistance expertise juridique	DUGOUJON	03/08/2021	03/08/2022	
Assistance expertise juridique	DUGOUJON	23/08/2022	23/08/2023	
Audit marché MN-48	GROUPEMENT <u>VEDESI</u>-BST- ANTEA	10/05/2022	
Analyse prospective financière 2022/2026	BST CONSULTANT	03/05/2022	
Prestations intellectuelles : Etudes techniques				
Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Sainte-Rose du SYDNE	IDEM'S	04/11/2020	25/11/2023	PFC DV Ste-Rose du SYDNE
Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage de rejet de la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque du SYDNE	ARTELIA	18/05/2020	11/06/2023	PFB DV Jamaïque du SYDNE
Investigations géotechniques sur Sainte-Suzanne (ISDU)	GEOLITHE	10/12/2020	01/03/2022	Projet ISDU SYDNE
Mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de La Montagne	ARTELIA	24/09/2020	19/10/2024	Projet PF DV La Montagne SYDNE
Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour analyse des offres marché de traitement des déchets verts Nord	ELCIMAI	02/09/2021	02/02/2022	Sainte-Marie

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur Saint-Benoît	SAFEGE	10/12/2020	16/06/2025	Projet PF DV Saint-Benoît SYDNE
- Travaux de réhabilitation de l'ouvrage de rejet de la plateforme de broyage des déchets verts de la Jamaïque du SYDNE.	TRAVAUX GTOI	07/06/2022	21/11/2022	Jamaïque Saint Denis

2/ CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

- Contrats CITEO

CITEO est un éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2019 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans. La mission de CITEO est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis en marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

- Papiers Graphiques

Les EPCI ont choisi de signer le contrat Papiers Graphiques avec CITEO pour une durée de 5 ans (2018-2022). Ce contrat permet de financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

- Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revue/Magazines

Les contrats de prestations de services concernant la valorisation de ce gisement ont été remportés par la société PulpEco sur toute l'année 2022. La recette financière issue de la revente de ces matières sur le marché mondial a été perçue par le SYDNE.

- Contrat de valorisation des déchets métalliques

Le SYDNE dispose également d'un marché de valorisation des déchets métalliques en vrac issus principalement du tri sélectif collecté en caissons dans les déchetteries des EPCI membres, mais aussi des collectes ponctuelles séparatives sur appel des usagers sur le territoire Est, des sites de transit ou en provenance d'autres sites désignés par le SYDNE.

Tout au long de l'année 2022, c'est la société CDAA située à Sainte-Marie, qui a été le titulaire de ce marché de tri et recyclage pour valorisation. Ce marché a donné lieu à une recette perçue par le SYDNE, qui est liée à la revente de ces matières sur le marché mondial.

PARTIE 3 : EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT EN 2022

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire.

1/ EQUIPEMENTS EN 2022

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	LOCALISATION	EQUIPEMENTS
BASSIN OUEST	Le Port	Centre de pneus au Port (SOLYVAL)
	Saint-Paul	Plateforme de broyage des déchets verts (Recyclage de l'Ouest)
BASSIN NORD	Sainte-Marie	Centre Véhicules Hors d'usage (CDAA)
	Saint-Denis	Plateforme de transit de déchets verts de La Jamaïque (CINOR)
	Saint-Denis	Plateforme de broyage des déchets verts de La Jamaïque (SYDNE)
	Sainte-Suzanne	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ)
	Sainte-Suzanne	CVMF (INOVEST)
	Sainte-Marie	Centre de tri des déchets d'emballages recyclables secs (VAL OI)
BASSIN EST	Sainte-Rose	Plateforme de compostage des déchets verts de Sainte-Rose (SYDNE)
	Saint-André	Plateforme de broyage des déchets verts de Ravine Creuse (DSDN)
	Bras-Panon	Plateforme traitement des INERTES (ENTREPRISE ROBERT)

En annexe, la fiche d'identité de chaque équipement indique son objet et son fonctionnement.

2/ MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT EN 2022

EN 2022, La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

Déchets	Installation de traitement ou prise en charge	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	CVMF INOVEST	Tri et valorisation
Encombrants	CVMF INOVEST	Tri et valorisation
Déchets Ultimes	ISDND SUEZ	Stockage
Gravats/Inertes	Plateforme de concassage et tri	Valorisation/Réemploi
EMR & JRM	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Cartons	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Verre	Prestataires	Recyclage
Déchets verts	Plateforme broyage ou compostage	Broyage, compostage
Métaux	Prestataires CDAA	Tri et recyclage
Pneus	Prestataires SOLYVAL	Recyclage

PARTIE 4 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :

1/ LES GISEMENTS TRAITES EN 2022 :

	SYDNE 2022
Population	342 372

DECHETS ENTRANTS (en tonne)		Delta 2022/21	Kg/hab
Collectes sélectives (hors verre)	10 203	-3%	29,8
Verre	4 613	6%	13,5
Déchets verts	45 886	4%	134,0
Ordures ménagères	93 336	-3%	272,6
Encombrants	40 619	-4%	118,6
Placo	1 171	0%	3,4
Inertes déchetteries	8 588	-6%	25,1
Métaux / VHU	6 308	-7%	18,4
DEEE	2 298	-5%	6,7
Filières REP	490	65%	1,4
Biodéchets	509	7%	1,5
TOTAL (y:c placo)	214 021	-0,4%	625,1

Refus tri déchets verts	962	-34%
Refus tri collecte sélective	4 193	18%
Total refus	5 155	3%

Globalement les tonnages traités, en 2022, des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont quasi-stables (-0.4%), avec **214 021 tonnes** sur le bassin Nord Est de l'île. Soit 625 kg/habitant (-1.72%).

A noter, une collecte, en bac gris, des ordures ménagères en baisse (-3%), avec 272.6 kg/habitant, comme pour le bac jaune (-3%) avec 39.8 kg/habitant.

Qualitativement, le geste de tri du bac jaune se dégrade (+18%) avec 4 193 tonnes de refus.

Les encombrants diminuent également (-4%), alors que les déchets verts progressent (+4%) de la même ampleur. A noter, une amélioration significative du geste de tri des végétaux avec un taux de refus qui chute sensiblement (-34%).

La collecte du verre s'améliore nettement (+6%) avec 13.5 kg/habitant.

2/ VALORISATION DES OMR ET ENCOMBRANTS PAR LE CVMF

Dans le cadre de la stratégie de valorisation et de traitement des déchets du SYDNE, l'année 2022 est la deuxième année de plein exercice avec le principal et nouvel outil de valorisation des déchets du syndicat en exploitation, à savoir le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filière) de la société INOVEST, implanté à Sainte-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères.



Ce nouveau mode de valorisation et de traitement concerne les déchets prédominants du SYDNE (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ; ENC : Encombrants), mais également certains déchets connexes (RCS : Refus de tri de la collecte sélective ; RDV : Refus de tri de déchets verts ; placoplâtre).

La prestation correspondante, assurée par la société Inovert est cadrée par le principal marché public du SYDNE, dit « MN48 » (marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"). Ce dernier a démarré le 21 décembre 2020, par ordre de service.

Cette prestation repose principalement sur le CVMF d'INOVEST à des fins de tri et de valorisation des déchets, mais en second lieu, elle s'appuie également sur l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de la société SUEZ RV REUNION, pour, à terme, ne plus enfouir que les déchets ultimes du territoire (principalement les refus de tri non valorisables, issus du process de traitement du CVMF), et sortir du tout enfouissement des déchets bruts.

Le contrat d'INOVEST prévoit la valorisation des déchets ménagers en 3 grandes familles :

- **Les matières premières secondaires (MPS)** : papier/cartons, métaux ferreux et non-ferreux et plastiques pour le recyclage ;
- **Le compost** des végétaux pour la valorisation organique ;
- **Le combustible solide de récupération (CSR)** pour la valorisation énergétique.

L'année 2022, a permis de fiabiliser les lignes de production avec le développement des équipes de maintenance et d'exploitation. Inovert a effectué des travaux sur différents équipements afin de gagner en productivité.

Grâce à des modifications et aux réglages du process, il a été possible de produire du compost normé.

En 2022, INOVEST rencontre toujours des difficultés à trouver des repreneurs locaux pour les MPS du fait d'une souillure résiduelle consécutive à une humidité trop importante de la matière entrante.

Le CSR produit est toujours enfoui faute d'exutoire local, cependant une partie de la production a été exportée de manière ponctuelle vers la métropole en octobre malgré les difficultés de transport maritime.

Le bilan d'exploitation du CVMF, en 2022, est présenté ci-après (hors placoplâtre).

Stockage à l'ISDnD (marché Sydne 23) ET depuis 2021 traitement CVMF d'INOVEST (marché MN48)				Variation 2022/2021
Population SYDNE	335 484 hab.	337 625 hab.	342 372 hab.	
Année	2020	2021	2022	
DMA (tonnes)	91 534	96 591	93 336	
Encombrants (tonnes)	41 239	42 515	40 619	-4%
Refus de tri DV (tonnes)	1 199	1 516	962	-37%
Refus de tri CS (tonnes)	3 686	-	-	-
TOTAL (tonnes)	137 657 (2)	140 621	134 917	-4%
Ratios Kg/ hab./an	410	417	394	-5%
Coût de traitement € TTC	14 550 365 €	18 062 535 €	21 723 537 €	20%
Ratios €/ t/an	120,80	128,40	161,01	25%

Le bilan du traitement de ces 134 917 tonnes (hors plâtre) présente les résultats suivants :

	2021				2022				évolution 2022/2021		
	Tonnage	% sortant	Cible contractuelle	Ecart / Cible	Tonnage	% sortant	Cible contractuelle	Ecart / Cible	Tonnage CVMF	% sortant	Ecart / Cible
Total entrant (hors platre)	139 447				134 917				- 4 530		
SORTANTS											
MPS	4 804	3,40%	9,7%	-6,3%	2 826	2,12%	9,7%	-7,6%	- 1 978	-1,28%	-1,3%
Compost	1 886	1,40%	6,7%	-5,3%	1 347	1,01%	6,7%	-5,7%	- 539	-0,39%	-0,4%
CSR	9 730	7,00%	41,0%	-34,0%	3 795	2,85%	41,0%	-38,2%	- 5 935	-4,15%	-4,2%
inerte	1 450	1,00%	6,8%	-5,8%	1 613	1,21%	6,8%	-5,6%	163	0,21%	0,2%
ENTOU (refus+délestage)	111 939	64,40%	27,5%	36,9%	110 846	83,11%	27,5%	55,6%	- 1 093	18,71%	18,7%
PERTE MATIERE	9 639	6,90%	8,3%	-1,4%	12 949	9,71%	8,3%	1,4%	3 310	2,81%	2,8%
Total sortant	139 448	100,00%			133 376	100,00%			- 6 072		
Enfouissement	129 344	92,80%	27,5%	65,3%	118 838	89,10%	27,5%	61,6%	- 10 506	-3,70%	-3,7%
Valorisation	464	0,30%	72,5%	-72,2%	1 589	1,19%	72,5%	-71,3%	1 125	0,89%	0,9%
Total sortant	129 808	93,10%			120 427	90,29%			- 9 381		

Ainsi, en 2022, ce sont 134 917 tonnes de déchets du SYDNE qui ont été admis sur le site d'INOVEST (hors placoplâtre). Soit – 3.25% par rapport à 2021.

Mais pour un coût financier supérieur (+ 20.27%) : 21 723 537 € en 2022, contre 18 062 535 € en 2021. La hausse des indices de révision (coût de transport, carburant) a fortement impacté le coût du service.

Le tonnage enfoui en 2022 est de 118 838 tonnes contre 129 344 tonnes En 2021. Soit une baisse significative de 8.12%.

Pour la seconde année d'exploitation, les objectifs contractuels ne sont pas atteints :

- Taux de production de CSR (2.85%) au lieu de 41%
- Taux d'enfouissement (89%) au lieu de 27.5%

Ces taux donneront lieu à l'application des pénalités prévues au marché.

Remarque sur l'extension ultime de l'ISDND des Trois Frères :

Compte tenu du retard de mise en service du CVMF (prévue en août 2019, elle a été effective en décembre 2020, soit 15 mois de décalage, principalement lié au fait des deux années de contentieux sur le marché négocié de tri multi filières, et de la crise COVID), le détournement des déchets de l'enfouissement intégral sur l'ISDND de SUEZ grâce à la valorisation n'aura donc pas pu se produire dans les délais prévus.

Ainsi, la durée de vie de l'ISDND estimée à mi 2023 (à date de signature du contrat MN48 en 2017) est arrivé à saturation bien plus vite, en février 2021.

Aussi, dans l'attente de la mise en service d'une nouvelle ISDU par le SYDNE, il revenait au pétitionnaire ICPE (soit SUEZ) de l'exutoire actuel (ISDND des Trois Frères) de procéder au prolongement de sa durée de vie. L'extension de l'ISDND SUEZ a ainsi été autorisée par arrêté préfectoral du 10/11/2022 pour un volume de 680 000 m³ et un flux de 145 000 t/an, ramenant la durée de vie du site à 2029.

Au vu des enjeux territoriaux associés, le SYDNE a approuvé le projet d'extension de l'ISDND des Trois Frères, en ces termes :

- Nécessité absolue et urgente du projet, à des fins de salubrité publique du territoire, en vue d'assurer la continuité de service du traitement des déchets et de prévenir toute rupture (défaut de capacité d'enfouissement, et par extension impossibilité de collecter les déchets des ménages).
- Nature des déchets stockés, exclusivement non dangereuse, les déchets dangereux et l'hypothèse de leur enfouissement à Sainte-Suzanne ayant fait l'objet d'une stricte opposition par le SYDNE.
- Caractère ultime du projet : Il convient qu'il s'agisse de la dernière extension sur le site des Trois Frères.
- Caractère transitoire du projet : l'ultime extension de l'ISDND des Trois Frères présente un caractère temporaire. Elle constitue une étape transitoire avant la mise en œuvre de l'ISDU portée par le SYDNE dont la fonction sera d'assurer le stockage des déchets et refus ultimes du bassin nord-est de La Réunion. Ce faisant, l'extension de l'ISDND des Trois Frères, quel que soit sa durée de vie, ne devra en aucun cas constituer une entrave à la mise en service de l'ISDU du SYDNE.
- Incidence environnementale du projet :
 - Sur le territoire nord et est de La Réunion : eu égard aux enjeux de salubrité publique et de continuité de service du traitement des déchets auxquels le projet répond, ses incidences environnementales pour le territoire sont considérées comme étant positives.
 - Sur l'emprise du site : s'agissant de cette échelle, les impacts environnementaux de l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sont cadrés et maîtrisés d'une part par la démarche de demande environnementale du projet au titre du code de l'environnement, et d'autre part par les prescriptions dont le projet est assorti et qui doivent être mises en œuvre par le pétitionnaire SUEZ RV Réunion.
- Soutenabilité économique du projet : le projet étant en partie financé par le SYDNE, principal utilisateur de l'équipement à des fins de stockages de refus de tri issus du traitement des déchets des ménages du territoire, il a été convenu que ce projet se situe dans un cadre financier validé et maîtrisé par SYDNE qui soit économiquement soutenable pour ses usagers financeurs, quel que soit ses évolutions techniques ou les prescriptions environnementales dont il pourra être assorti.

Concrètement, afin d'assurer la continuité de service de l'étape d'enfouissement des déchets ultimes, l'ISDND des Trois Frères a fait dans un premier temps l'objet d'une réhausse du casier exploité dès février 2021, puis d'une extension par le biais de nouveaux casiers réalisés en 2022.

Ces évolutions substantielles ont fait l'objet des autorisations nécessaires au titre du code de l'environnement ainsi que d'un avenant au contrat MN48 passé entre SYDNE et INOVEST, afin d'intégrer au prix de la prestation de services les surcouts induits par l'amortissement de ce nouvel investissement.

3/ LA VALORISATION ORGANIQUE DES DECHETS VERTS

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Le coût de traitement des déchets verts est de 5 241 255,90 € en 2022 contre 4 484 590 € en 2021 (+17 % d'augmentation aux révisions des prix) pour un tonnage traité de 45 885 tonnes et valorisé de 44 923 tonnes (soit une augmentation de 7 % par rapport à 2021).

1 ♦ Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes par an de déchets verts traités par broyage, ce qui représente environ 40 % du gisement global du SYDNE.

En 2022, la gestion de la plateforme de broyage était confiée à la société NICOLLIN jusqu'au mois de mai avec un mode de fonctionnement transitoire (exploitation en transit des déchets, reroutés vers l'installation Recyclage de l'Ouest à St-Paul) qui visait à assurer la continuité de service de la gestion des déchets jusqu'à la passation d'un nouveau marché de traitement de déchets verts, qui a connu du retard dans son attribution en raison d'une carence en ressource humaine au sein du SYDNE.

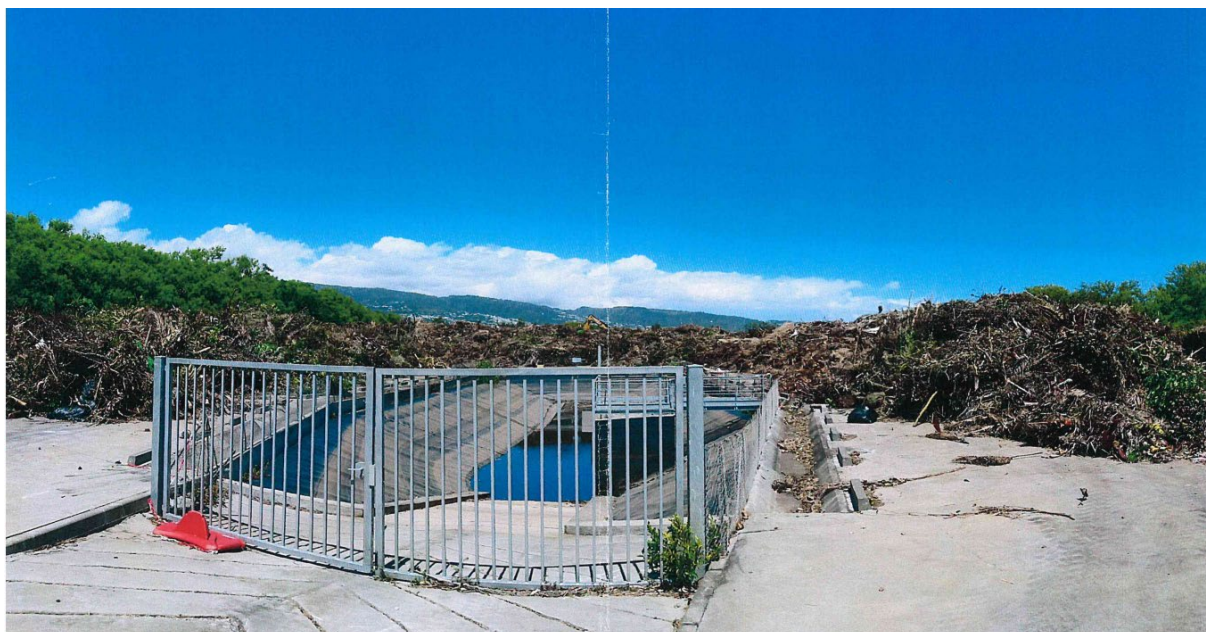
Dans le cadre du renouvellement de marché, la gestion de la plateforme a ensuite été confiée au nouveau Titulaire, la société GTC (GREEN TROPICAL CIRCLE), filiale de HC Environnement. (marché n° 2021-03-AO, LOT 1), avec de nouveau l'activité de broyage des déchets verts.

En 2022, ce sont 25 151 tonnes de déchets verts qui sont acheminés sur cette plateforme du SYDNE pour être triés et broyés sur site puis écoulés vers des filières agricoles.

Les faits marquants en 2022 sur cette plateforme sont décrits ci-après.

En février 2022, le passage du cyclone BATSIRAI a généré des flux importants de déchets verts qui ont été acheminés sur la plateforme. Celle-ci fonctionnant alors en mode dégradé (« transit » uniquement et pas de traitement in situ), les déchets verts arrivés sur site ont été ensuite évacués vers recyclage de l'Ouest « RDO » à Saint-Paul. Ce sont ainsi plus de 5 000 tonnes qui ont été réceptionnés sur la plateforme de la Jamaïque entre le 4 février et le 28 février (soit 4 fois plus qu'un mois ordinaire) ; et 3 000 tonnes sur le mois de mars 2022.

Compte tenu des intempéries provoquant des aléas de la route du littoral, l'équipe d'Exploitation du Sydne a dû demander de cesser les apports de déchets verts sur la plateforme pour cause de saturation et aussi réduire le risque incendie.



En juillet 2022, plusieurs visites ont été organisées sur la plateforme pour promouvoir le broyat végétal avec des collectivités et des agriculteurs.

En novembre 2022, la DEAL effectue un contrôle inopiné, qui a conclu à une bonne conformité de l'installation.

2.TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE SAINTE-ROSE :

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 800 tonnes par an de déchets verts entrants soit environ 1/5 du gisement global du SYDNE.

L'exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose est sous la responsabilité de la société GTC depuis 2017 sous deux marchés consécutifs.

Depuis sa prise en main, ce prestataire a mis en service un nouveau pont de pesée dimensionné pour accueillir tout type de véhicules et permettant un suivi à distance et la mise en œuvre d'un nouveau procédé de compostage basé sur des outils et équipements performants tels qu'un retourneur d'andains.

En 2022 ce sont donc 9 534 tonnes de déchets verts qui sont acheminés sur la plateforme de compostage de Sainte-Rose.

3.Traitement des déchets verts sur les sites externalisés :

En ce qui concerne les gisements de déchets verts du Bassin EST :

Les déchets verts en provenance de la CIREST, sont traités sur la plateforme de DSDN à Saint-André depuis 2020. Ils y sont broyés puis les broyats produits sont orientés dans des filières agronomiques.

En 2022, cette plateforme a connu une période de saturation en terme de capacité de réception. Une partie des gisements de déchets verts de la CIREST a alors dû être orientée exceptionnellement vers la plateforme de broyage de la Jamaïque.

En avril 2022 le site a subi une fermeture administrative par la DEAL, non liée à l'exploitation des déchets verts. Toutefois, le SYDNE a subi cette fermeture qui a occasionné un déroutage des gisements sur la plateforme de broyage de la Jamaïque.

En ce qui concerne les gisements de déchets verts du Bassin NORD :

Afin de pallier le manque de capacité de traitement sur le bassin Nord, une partie des déchets verts de la commune de Saint-Denis est orientée sur la plateforme de co-compostage de RDO (Recyclage de l'Ouest) à Saint-Paul, dans le cadre du lot 2 du marché de traitement des déchets verts du bassin nord du SYDNE (marché n° 2021-03-AO, LOT 2).

Les déchets verts acheminés sur cette plateforme sont valorisés en compost.

4. Evolution du traitement des déchets verts de 2016 à 2022

Le bilan du traitement des déchets verts

Traitement des déchets verts par broyage et compostage								Variation 2022/2021
POPULATION SYDNE	325 090 hab	329 680 hab	332 993 hab	334 398 hab	335 484 hab	337 625 hab	342 372 hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
TOTAL Traité	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 524 tonnes	41 171 tonnes	42 811 tonnes	45 886 tonnes	7%
Ratios kg / habitant /an	132,98 kg/hab./an	127,09 kg/hab./an	138,38 kg/hab./an	118,19 kg/hab./an	122,72 kg/hab./an	126,80 kg/hab./an	134,02 kg/hab./an	6%
TOTAL Valorisé	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 776 tonnes	39 972 tonnes	41 295 tonnes	44 923 tonnes	9%
Coût de traitement € TTC	2 711 891 €	2 964 254 €	3 239 337 €	3 140 937 €	3 405 275,41 €	4 484 589,89 €	3 338 679,65 €	-26%

Le tonnage de déchets verts est en augmentation de 3 075 tonnes par rapport à 2021, soit une augmentation de 7 %.

Les refus de tri sont par contre en nette diminution (- 36.5%) : 962 tonnes en 2022 contre 1 516 tonnes en 2021.

En 2022, le compost a été cédé gratuitement aux agriculteurs et usagers.

4/ TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES SECS

Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs en vue de leur valorisation sont réalisés via un marché public de prestation de services depuis janvier 2021, attribué à l'entreprise VALOI sur son centre de tri situé à Sainte-Marie, pour une durée maximum de 5 ans.

Les travaux de modernisation du site, réalisés avant le démarrage de ce nouveau marché, tendent vers l'objectif d'atteindre de meilleurs taux de performances. En parallèle, la mise en œuvre d'un protocole d'acceptation de déchets, aura permis de déclasser 16 tonnes, soit 5 BOM qui présentaient un taux d'indésirables supérieurs à 50 %. Dans ce cas, il s'agit, suite à un constat partagé entre l'exploitant, le SYDNE et l'EPCI concerné, de valider la redirection du flux de déchets dans un centre de traitement adapté.

Traitement de la collecte sélective et du verre								
POPULATION SYDNE	325 090	329 680	332 993	334 398	335 484	337 625	342 372	Variation 2022/2021
	hab	hab	hab	hab	hab	hab	hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Total Traité (y compris le verre)	13 165 tonnes	13 936 tonnes	14 282 tonnes	14 245 tonnes	13 934 tonnes	14 890 tonnes	10 203 tonnes	-31,48%
Ratios kg/ habitant/an	40,5 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an	42,89 kg/hab./an	42,6 kg/hab./an	41,53 kg/hab./an	44,10 kg/hab./an	29,80 kg/hab./an	-32,43%
Le verre	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 843 tonnes	4 005 tonnes	4 359 tonnes	4 613 tonnes	5,83%
Déchets recyclables hors verre	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	6 243 tonnes	7 281 tonnes	6 010 tonnes	-17,46%
TOTAL Valorisé (y compris le verre)	10 761 tonnes	11 466 tonnes	11 466 tonnes	11 461 tonnes	10 248 tonnes	11 640 tonnes	10 623 tonnes	-8,74%
Ratios kg/ habitant/an	33,1 kg/hab./an	34,78 kg/hab./an	34,43 kg/hab./an	34,27 kg/hab./an	30,55 kg/hab./an	34,48 kg/hab./an	31,03 kg/hab./an	-10,00%
Coût de traitement € TTC	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	2 809 116 €	3 583 310 €	4 002 634 €	11,70%

En 2022, le taux des refus de tri de la collecte sélective du bac jaune s'est accentué (+18 %) pour atteindre les 4 193 tonnes (41 % des tonnages entrants). On y retrouve quotidiennement des DASRI, de l'OMR, des textiles, du verre, ainsi que d'autres objets non-recyclables.

Un calendrier de 64 caractérisations (entrants et sortants) est réalisé par le SYDNE et le prestataire chaque année, puis communiqué aux EPCI qui sont invités à constater, sur site, les erreurs de tri. Les résultats servent à chiffrer les performances, dans le but, entre autres, de pouvoir diriger les équipes de préventions sur les secteurs en défauts.

La gestion des 10 623 tonnes a été rendu complexe avec l'accentuation des refus de tri, qui ont engendré des pannes de la ligne de tri. Cela a nécessité le détournement de 130 tonnes

de déchets à faire trier sur une autre structure dans l'Ouest (CYCLEA) durant le second semestre 2022.

Un travail de fond est en cours entre le SYDNE, VALOI, et les EPCI, afin de fluidifier les transmissions et la compréhension des informations et des indicateurs de performances. La finalité étant de relancer plus efficacement la synergie entre tous les acteurs afin de performer le taux de recyclables et d'abaisser le taux d'erreurs de tri.

En parallèle, l'éco-organisme CITEO a commencé une étude portant sur la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri au 1^{er} janvier 2026 dans les DROM. Les résultats seront finalisés d'ici le premier trimestre 2023.

5/ VALORISATION DES AUTRES DECHETS REP

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières à responsabilité élargie au producteur (REP) suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles... :

➤ Les piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 10 tonnes de piles usagées pour l'année 2022 contre 4,04 tonnes en 2021.

➤ Les batteries

La CINOR et la CIREST ont collecté 197 tonnes de batteries sur l'année 2022 contre 150 tonnes en 2021 et 133 en 2020.

➤ Les pneus

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 17,20 tonnes en 2022 contre 27,05 tonnes en 2021.

➤ Le textile

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 257 tonnes traités en 2022 contre 111,32 en 2021.

➤ Les lampes

1,5 tonnes de lampes ont été récupérées en 2022 contre 4,65 tonnes en 2021.

➤ Les DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, suivant

quatre flux : GEM (Gros Electroménager) Froid, GEM Hors Froid, PAM (Petits Appareils en Mélange), Ecrans (TV, ordinateurs...). La société RVE est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries.

Il faut savoir que les deux ECPI organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de D3E.

En 2022, 2 298 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été générés par les ménages contre 2 422,22 tonnes en 2021.

Il est à noter que les deux collectivités bénéficient d'une compensation financière, par l'organisme national, OCAD3E.

Les déchets métalliques

Les déchets métalliques représentent 6 307 tonnes en 2022 dont le détail figure ci-après :

Traitement des déchets métalliques								
POPULATION SYDNE	325 090	329 680	332 993	334 398	335 484	337 625	342 372	Variation 2022/2021
	hab	hab	hab	hab	hab	hab	hab	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Métaux déchèteries + PAP	4 216	4 456	4 640	4 485	4 287	5 357	5 239	-2%
Pré-tri	378	321	326	165	160	264	157	-40%
VHU	993	974	874	1 465	1 074	901	912	1%
TOTAL Valorisé	5 587	5 752	5 841	6 115	5 521	6 522	6 308	-3%
Ratios kg/habitant /an	17,19	17,45	17,54	18,29	16,46	19,32	18,42	-5%
Coût de traitement € TTC (dépollution CINOR)	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	3 750,95 €	-	-	-

Dans le cadre de conventions de groupement de commandes avec chacun des EPCI membres du SYDNE pour la passation des marchés publics, la CINOR et la CIREST gèrent la collecte des déchets métalliques et le SYDNE en assure la valorisation.

Ce sont les déchetteries des EPCI CINOR et CIREST qui accueillent les déchets métalliques en vrac.

➤ Les inertes et gravats

Avant fin 2020, les déchets inertes et gravats (ou déchets ménagers et assimilés de travaux et bâtiments) issus des déchèteries des EPCI CINOR et CIREST, étaient réemployés en tant que sous-couches routières à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

Depuis fin 2020, le SYDNE s'est doté d'un marché de traitement des déchets inertes collectés séparativement, issus des déchèteries et des services techniques des mairies, auprès du prestataire ENTREPRISE ROBERT qui dispose d'une installation de valorisation des déchets inertes sur la commune de Bras Panon.

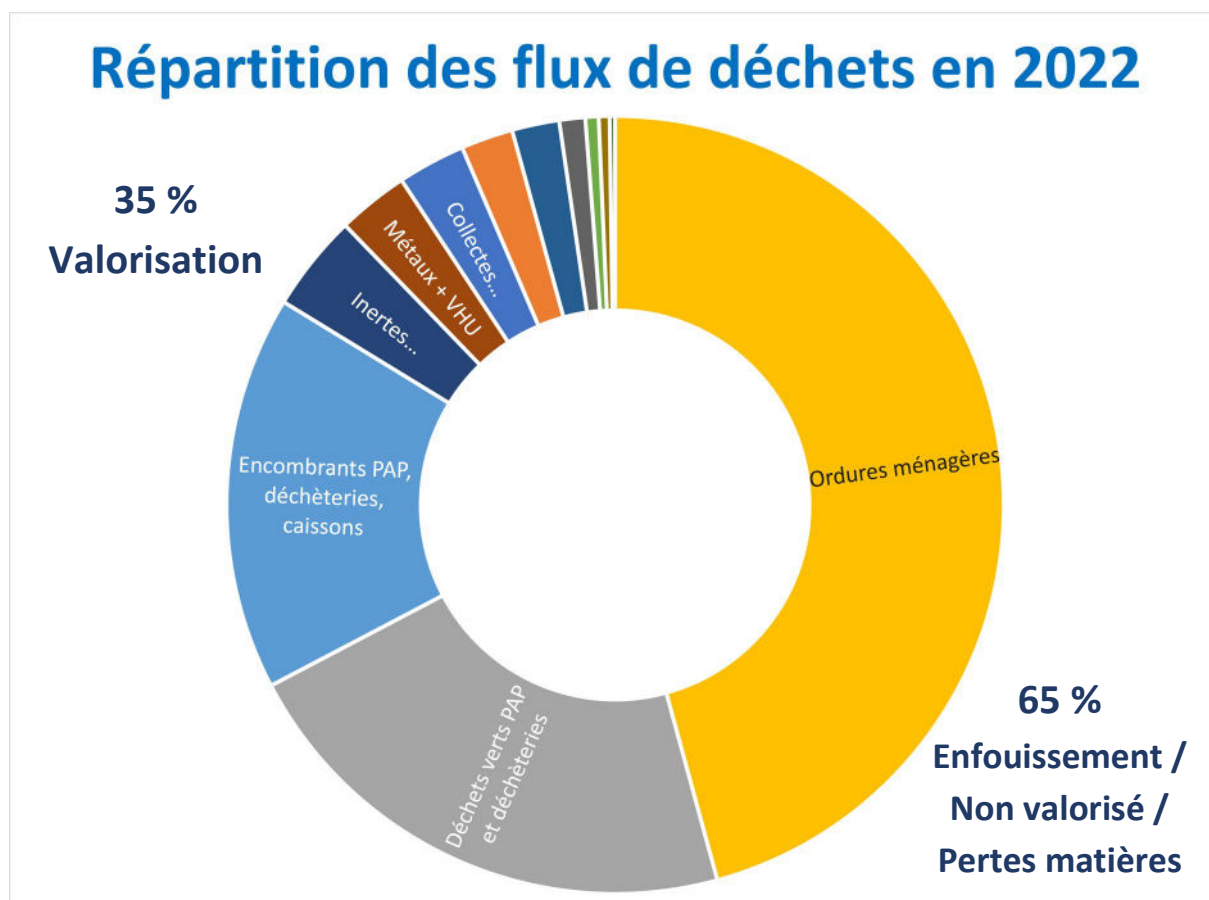
Dans le cadre de ce marché, un protocole d'acceptation des déchets inertes a été mis en œuvre vers mi 2021, entre les prestataires, le SYDNE et les producteurs de déchets (EPCI et mairies). Ce nouveau mode opératoire visait à optimiser et cadrer la qualité des intrants, permettant de prévenir tout risque de pollution et d'améliorer la valorisation des inertes.

Le bilan 2022 montre une diminution des tonnages par rapport à 2021.

En effet, en 2022 le tonnage des déchets inertes traités est de 8 588 tonnes contre 8 902 tonnes.

Ainsi, après une première année 2021 de pleine exploitation du marché de valorisation des déchets inertes, il peut être indiqué que le nouveau prestataire ENTREPRISE ROBERT a fait pleine satisfaction : en effet, le développement récent de cette société contribue à l'essor et à la structuration pérenne de la filière de valorisation des déchets inertes sur le territoire nord-est.

REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2022

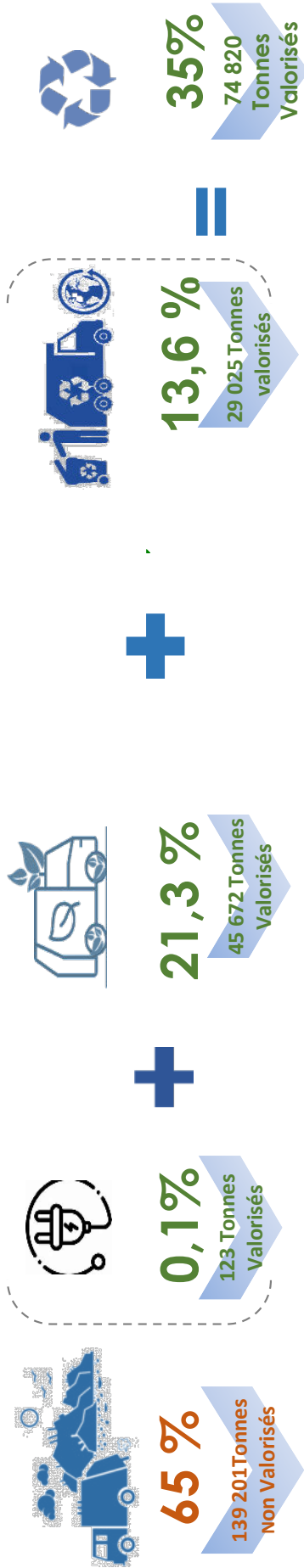


"GESTION DES DECHETS DU SYDNE" - BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2022



214 021 tonnes traitées
625 kg/hab./an

PLACO	BIODECHETS	ORDURES MENAGERES	ENCOMBRANTS	DECHETS VERTS	INERTES	DECHETS RECYCLABLES	VERRE	DEEE	VHU / METAUX	FILIERE REP	TEXTILES
1 171 Tonnes	509 Tonnes	93 336 Tonnes	40 619 Tonnes	45 886 Tonnes	8 588 Tonnes	10 203 Tonnes	4 613 Tonnes	2 298 Tonnes	6 308 Tonnes	233 Tonnes	257 Tonnes
<p>962 T. Refus de tri DV</p> <p>4 193 T. Refus de tri CS</p>											
CYDND TRI, compostage et CSR			PLATEFORME DE COMPOSTAGE ET DE BROYAGE		CENTRE DE VALORISATION	CENTRE DE TRI VAL OI EN VUE EXPORTATION	REPRISE POUR EXPORTATION	CENTRE DE DECONSTRUCTION EN VUE EXPORTATION	VALORISATION LOCALE	RESSOURCEURIE LOCALE	



**ENFOUSSEMENT
+ PERTES MATIERES
= 65 %**

**VALORISATION
ENERGETIQUE
(CSR)**

**VALORISATION
ORGANIQUE**

**VALORISATION
MATERIE :
TRI ET RECYCLAGE**

**VALORISATION
ORGANIQUE +
+ MATIERE
+ ENERGETIQUE
= 35 % valorisés**

2 ♦ PARTIE 5 : ORIENTATIONS, PERSPECTIVES ET PROJETS

La pérennité de la démarche du SYDNE s'inscrit pleinement dans :

- **La maîtrise financière** du budget de la collectivité et de la contribution des ménages ;
- **Le respect des enjeux environnementaux et sanitaires** du territoire en termes de :
 - **Conformité à la réglementation environnementale** de la démarche et des équipements de traitement de déchets mis en œuvre (Code de l'Environnement, Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) ;
 - **Continuité de service** des filières de traitement de déchets et des équipements mis en œuvre ;
 - **Sortie du tout enfouissement** des déchets, ce mode de traitement obsolète, présentant une trajectoire fiscale incompatible avec une maîtrise financière.
- **L'acceptation sociétale** de la démarche qui se traduit par :
 - **La transparence et le partage** de la démarche auprès de la population et de leurs représentants élus ;
 - **Le développement de l'emploi local.**

Afin d'atteindre ses objectifs, le SYDNE mène depuis son origine une démarche de traitement multi filières des déchets ménagers et assimilés dont elle a la responsabilité.

Dans le cadre de la décision du Comité Syndical n°2022/7-02 du 15 Décembre 2022, portant sur l'actualisation des orientations stratégiques du SYDNE en matière de traitement des déchets, il a été convenu de compléter et d'élargir cette démarche multi filière, au travers d'une stratégie actualisée, venant dès lors consolider la politique de traitement de déchets du syndicat sur le bassin nord-est de La Réunion.

A cet effet, la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets se fonde sur les orientations stratégiques suivantes :

- **Poursuite de la démarche multi filière, relative au traitement des principaux déchets du SYDNE** (ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri de déchets végétaux et des déchets de la collective sélective), basée sur la mise en œuvre de trois équipements structurants et inter dépendants :
 - Le CVMF : Le Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST ;
 - L'UVE : L'Unité de Valorisation Energétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), projet porté par la société ALBIOMA ;
 - L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes du SYDNE.
 Il convient de rappeler le caractère indissociable de ces 3 équipements : que l'un vienne à manquer, et le traitement multi filières des déchets sera défaillant.
- **Optimisation de la filière des déchets recyclables**, par la création d'un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS) et encombrants, sur le territoire des nord-est de la Réunion, sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.
- **Optimisation de la filière valorisation des déchets végétaux (DV)**, par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux (DV) sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

1/ PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES

Dans le contexte de la fin de vie de l'ISDND de Ste Suzanne transitoirement repoussée par la mise en œuvre de son extension ultime, et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2028, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.

Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans la stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Il est à noter que le second objectif pour le SYDNE lié à la maîtrise de cet ultime maillon de la chaîne de valeur de traitement des déchets de son territoire est de contrôler et réguler tant que possible le coût global de traitement des déchets.

Le projet ISDU a été initié dès 2014, et s'est déroulé selon les grandes étapes suivantes :

- **2014 – 2019 : Recherche foncière**

La 1ère étape qui s'est terminée début 2019 consistait en une recherche foncière pour l'identification de sites potentiels pour une ISDU. Menée avec le BRGM, cette étude fut basée sur une analyse multicritère du territoire, à partir de critères environnementaux, techniques et économiques. Elle a permis de mettre en évidence 37 sites potentiels, et a abouti aux choix de 2 sites finaux par le SYDNE pour approfondissement : un site préférentiel sur Sainte-Suzanne, et un autre sur Sainte-Rose, optionnel eu égard à sa géotechnie défavorable.

- **Avril 2019 - 2022 : Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) relative à la définition et la conception d'une ISDU sur le territoire du SYDNE.**

Mi 2019, le SYDNE a pris l'attache d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le bureau d'études ANTEA, afin d'approfondir l'étude pour les 2 sites sélectionnés. Ce dernier a réalisé les missions suivantes sur 2020 - 2022 :

- Suivi du planning projet ISDU, ainsi que du suivi du vide de fouille de l'ISDND actuelle des Trois Frères à des fins de maîtrise du risque de rupture de service sur le maillon enfouissement de déchets.
- Etudes préalables : actualisation du gisement de déchets ultimes, diagnostic environnement du site, état de l'art, cadrage réglementaire.
- Etudes de prédimensionnement de l'installation.
- Etudes topographiques réalisées sur le site SS1 et SR2.
- Etudes géotechniques sur le site SS1.
- Assistance à la maîtrise foncière du site SS1 par voie amiable.

- **Décembre 2020 - 2021 : Choix du site de Franche Terre à Sainte-Suzanne pour l'implantation de l'ISDU et porté à connaissance du projet auprès des différentes parties prenantes**

Parallèlement à la mission d'AMO, le SYDNE a posé un acte important à fin 2020 concernant l'avancement de ce projet. En effet, par délibération de son Comité Syndical, réuni le 1er décembre 2020 et à l'unanimité de ses membres présents, il a été décidé du choix définitif de l'implantation de l'ISDU du SYDNE sur le site dit « SS1 » situé à Sainte-Suzanne, au lieu-dit Franche Terre.

Dès février 2021, le SYDNE a donc informé les parties prenantes de sa décision, stratégique pour l'aménagement du territoire : préfet, maires de Ste-Suzanne et Ste-Marie, chambre notariale réunionnaise, opérateurs immobiliers de la zone.

Par ailleurs, dans un objectif de communication, d'explication et de dialogue avec les tiers concernés voire opposés au projet ISDU qui est nécessaire pour le bassin de vie mais dont l'acceptation sociale reste compliquée (collectifs de riverains, association environnementale SREPEN), le syndicat a mis en place une instance de dialogue. S'étant réunie par deux fois en novembre 2021, elle a permis aux intéressés de faire valoir leur point de vue, dans un esprit de transparence et d'écoute.

- **Décembre 2022 : Annulation du choix du site d'implantation de l'ISDU sur le site de Franche Terre à Sainte-Suzanne**

La délibération du Comité Syndical en date 15 décembre 2022 relative à l'actualisation des orientations stratégiques du SYDNE, a induit une réorientation du projet ISDU :

- **Annulation du choix du site d'implantation de l'ISDU sur le site dit « SS1 », situé au lieu-dit Franche Terre à Sainte-Suzanne** ; la commune de Sainte-Suzanne accueillant l'enfouissement des déchets au lieu-dit des Trois Frères depuis 1992 ayant déjà fait preuve de solidarité intercommunale.
- **Choix d'un nouveau site d'implantation de l'ISDU d'ici fin 2022 – mi 2023**, suite à l'analyse des opportunités foncières du bassin du nord-est en matière d'implantation d'ISDU, à partir de l'étude de recherche foncière n°2 du BRGM menée en 2017-2018.
- **Mise en place d'un comité de pilotage dédié au projet ISDU**, pour assurer une conduite et un suivi adéquat du projet.
- **Poursuite des étapes essentielles à la réussite du projet, dès choix du site** :
 - ✓ Maîtrise foncière : acquisition foncière de l'emprise choisie, en procédure amiable ou par expropriation ;
 - ✓ Choix du mode de conception, de réalisation et de gestion de l'équipement ISDU (maîtrise d'œuvre ou autre) ;
 - ✓ Etudes techniques préalables à la conception et la réalisation de l'équipement : pré dimensionnement, géotechnie, topographie, programmation.
 - ✓ Volet communication, selon modalités à définir par le SYDNE.

In fine, une nouvelle étude de recherche foncière sera à lancer sur 2023 afin de déterminer, sur le bassin de vie nord-est, plusieurs « sites potentiels », techniquement cohérents pour l'implantation d'une ISDU, afin que le COPIL désigné au préalable puisse retenir 5 « sites préférentiels » parmi eux, et les soumettre au comité syndical du SYDNE afin que ce dernier choisisse le site final d'implantation de l'ISDU.

2/ PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

La stratégie actualisée du SYDNE en matière de gestion des déchets verts se fonde sur l'optimisation de la filière de valorisation de ces déchets qui se traduit par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

Conformément à cette stratégie, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ».

Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et de la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.

Les installations projetées sont décrites ci-dessous.

1. Projet de plateforme de traitement de déchets verts à la Montagne

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis.

Ce projet présente un intérêt collectif fort basé sur un principe d'économie circulaire localisé. En effet, il vise à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers. Ayant pour objet de gérer les déchets verts de La Montagne en complète autonomie (collecte des déchets verts du quartier par la CINOR, traitement in-situ par le SYDNE, redistribution des broyats préférentiellement aux administrés et aux professionnels de La Montagne, pour une valorisation agricole locale), il contribuera à fournir un service de proximité apte à traiter les cas récurrents de saturation de déchets verts du quartier, à dynamiser l'activité agricole de la zone (besoin en compost et/ou en broyat produit à proximité pour s'affranchir des coûts de transport de la matière), et à désengorger le trafic routier des rampes de La Montagne (les déchets verts du quartier sont actuellement acheminés jusqu'à la Jamaïque).

Néanmoins, la principale difficulté du projet qui participe à son inertie, porte sur la maîtrise foncière de la future installation. En effet, le projet a jusqu'à présent connu cinq opportunités successives de maîtrise foncière :

- Ancienne décharge de La Montagne : La CINOR porte depuis 2014 la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Montagne. En parallèle, elle lance un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur cette décharge, foncier de la municipalité. A sa création, le SYDNE reprend la gestion de cette mission, et initie les études préliminaires de maîtrise d'œuvre, en juin 2016, suite aux avancées de la mission de réhabilitation du site portée par la CINOR. Enfin, en mars 2018, cette opportunité foncière est abandonnée, après conclusions des études de réhabilitation de la décharge de la CINOR qui indiquent que l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sur la décharge induirait des contraintes techniques et financières, ainsi qu'en raison de l'émergence d'une future zone de logements voisins (domaine des Brises). La mission de maîtrise d'œuvre en cours fut résiliée en conséquence ;
- Lieux dits « Motocross », et « Moulin Cader » : Le SYDNE a procédé en septembre 2018 à une étude d'implantation urbanistique sur ces deux emprises foncières potentielles proposées par la commune, afin de définir la meilleure opportunité foncière. Les contraintes urbaines étudiées (SAR, PLU, réglementation installation classée pour le traitement de déchets) indiquaient que l'implantation du projet était plus adéquate sur la zone de Moulin Cader, sous réserve de modification du PLU. Les conclusions de

cette étude furent transmises à la mairie qui a été sollicitée pour se positionner sur la demande de maîtrise foncière du SYDNE. Cette requête n'a pu obtenir de suite.

- Jardins de Cocagne (Sites 1 et 2) : une opportunité foncière (Site 1) a été identifiée en avril 2019 avec l'ALIE (association de réinsertion sociale, qui exploite une activité de maraichage en agriculture biologique dénommée les Jardins de cocagne, sur une parcelle municipale) et, en appui avec les élus locaux de la municipalité, le SYDNE a procédé entre juin et septembre 2019 à une étude urbanistique de la parcelle. Les conclusions de l'analyse ayant indiqué la possibilité d'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sous conditions, la ville de Saint-Denis a émis un avis favorable pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle visée pour l'implantation d'un tel projet, par courrier du 8 novembre 2019. Par la suite, le projet a fait l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre sur 2020 - 2021 (maître d'œuvre ARTELIA) mettant en exergue des surcoûts de construction et de travaux liés à la topographie contraignante de la parcelle, et ce, quel que soit le mode de traitement étudié (par broyage de déchets verts à l'air libre ou par compostage de déchets verts confiné). Parallèlement aux études de conception, la ville de St-Denis s'est rapproché du syndicat pour lui indiquer qu'elle planifiait sur le secteur un projet de « ville agricole ». Bien que l'intégration du projet de valorisation de déchets verts à la démarche municipale constituât une synergie collective, l'hypothèse d'un nouvel emplacement pour le projet du syndicat a été remis à l'étude, dans la mesure où l'emplacement initial était susceptible de rentrer en conflit d'usage avec d'autres projets de la municipalité et que la compatibilité de l'équipement avec le PLU apparaissait trop délicate.

Dans ce contexte, une autre piste de foncier municipal (site 2) a été proposée en 2022 par la ville de Saint-Denis, mais dont la compatibilité avec l'activité envisagée apparaît incertaine d'après l'étude préliminaire succincte du SYDNE également réalisée en 2022 (contraintes liées au voisinage, à la topographie, PLU).

Ainsi, du fait de la problématique foncière, le projet a été mis en suspens fin 2022 et devra faire l'objet d'un arbitrage en 2023 pour confirmer la poursuite du projet sur ce foncier ou identifier une nouvelle parcelle communale à étudier. In fine, de nouvelles études de faisabilité seront programmées en 2023 – 2024 en fonction des disponibilités foncières identifiées.

2. Projet de plateforme de traitement de déchets verts à Saint-Benoît

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts sur le territoire, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement sur la commune de Saint Benoît, sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la station d'épuration.

Ainsi, en partenariat avec l'EPCI, et l'EPFR, le SYDNE a obtenu en 2016 l'accord de la Ville de Saint-Benoît pour effectuer une demande d'adaptation du PLU sur la zone afin de rendre le site compatible avec l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, dans le cadre du projet de modification du PLU porté par la ville. Ce projet de modification du PLU a été approuvé en février 2020.

En parallèle, le SYDNE a fait réaliser par le bureau d'études GIRUS, sur 2019-2020, une étude de faisabilité du projet et de programmation des équipements en vue d'étudier et de comparer les procédés envisageables sur le site (broyage, compostage, co-compostage avec les boues de la STEP). Un maître d'œuvre (SAFEGE) a, par la suite, été désigné pour cette opération en décembre 2020 (mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement

de déchets verts sur St-Benoit). Ce dernier a réalisé et piloté les étapes suivantes sur 2021-2022 : topographie, bornage, avant-projet sommaire (AVP).

En 2022, l'avancée du projet présente les enjeux et contraintes suivantes :

- Maitrise foncière : il s'agit d'engager l'acquisition du foncier avec la CIREST, propriétaire actuel de la parcelle. A cet effet, le principe de rachat a été acté avec ce dernier, notamment par la décision 2021/3-03 prise en comité syndical du SYDNE du 30/06/2021 (autorisation d'acquisition de la parcelle de la CIREST pour maitrise foncière et implantation de l'installation). Néanmoins, la finalisation de cette transaction implique que soit préalablement régularisé une situation d'occupant sans titre sur la parcelle. La gestion de cet occupant par le propriétaire est toujours en cours.
- Conception de l'installation : Les premières études ont permis de mettre en exergue l'induction de surcoûts de construction et de travaux liés à la surface utile très limitée de la parcelle, rendant l'investissement plus coûteux que prévu, quel que soit le mode de traitement étudié (par broyage de déchets verts à l'air libre ou par compostage de déchets verts confiné). Au regard de cette problématique technico économique, il convient qu'en 2023, le SYDNE confirme la poursuite du projet sur ce foncier.

NB : la surface utile restreinte du site est partiellement liée à une contrainte urbanistique du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Bien que celui-ci ait été modifié et approuvé en février 2020, il induit une surface éligible à l'implantation de l'équipement de traitement de déchets verts limitée à environ 35% de la parcelle. En 2023, il conviendra donc également que le SYDNE étudie avec la municipalité l'opportunité d'optimiser la contrainte urbanistique pour faire usage de l'intégralité de la parcelle concernée par le projet.

In fine, à date en 2022, au vu de ces différentes contraintes à lever, les travaux devraient être décalés pour être réalisés sur 2024 – 2025.

3. Projet d'extension de la plateforme de broyage de la Jamaïque

En partenariat avec la CINOR, le SYDNE a identifié une possibilité d'extension de la plateforme actuelle de broyage de déchets verts de la Jamaïque par le nord, sur une emprise d'environ 5 000 m², soit une capacité supplémentaire potentielle de l'ordre de 5 000 tonnes/an.

L'avancement de ce projet est associé depuis 2020 au projet de création d'une installation de transit de déchets porté par la CINOR qui se situe sur la partie nord de la parcelle communale, et pour lequel l'EPCI dispose d'un accord de maitrise foncière avec la mairie de St-Denis.

L'engagement des études de faisabilité puis de l'étape de maitrise d'œuvre pour le projet d'extension est suspendu à une maitrise foncière en cours de confirmation avec la CINOR. In fine, à date en 2022, les études devraient être réalisées sur 2023-2024.

4. Projet de réhabilitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose

La plateforme de compostage de Sainte-Rose a été créée en 2001 (gérée par la CIREST), a fait l'objet d'une extension en 2014 et a été reprise par le SYDNE en 2015. Depuis 2020, elle connaît une augmentation importante de tonnages de déchets verts réceptionnés.

Ainsi, afin d'assurer une exploitation adéquate du site et un traitement de qualité des déchets réceptionnés, une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la plateforme a été initiée en 2020.

Le contenu du programme de l'opération porte sur les éléments de mission suivants :

- Hangar de séchage : il s'agit d'améliorer la surface utile de cette zone de séchage du compost, en optimisant l'aptitude du hangar à la protection des eaux pluviales.
- Locaux du personnel, local d'accueil et séparation des réseaux entre déchèterie et plateforme de compostage : il s'agit de doter le site de ces éléments spécifiques qui sont jusqu'à présent mutualisés avec la déchèterie voisine de la CIREST.
- Bassin de décantation des eaux : réhabilitation de l'ouvrage pour permettre d'optimiser sa maintenance et son entretien.
- Réseau et matériel électrique.
- Portail d'accès.

Dans ce cadre, le maître d'œuvre IDEM'S a réalisé les étapes de diagnostic et d'avant-projet (AVP) sur 2020-2022. Le SYDNE devra poursuivre les études projet puis lancer les travaux sur 2023-2024.

3/ PERSPECTIVES ET PROJETS POUR LA VALORISATION MATIERE

Dans le contexte local de saturation du centre de stockage des déchets, les objectifs d'une part de réduction de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

Pour ce faire, le scénario multi-filières du SYDNE a d'abord priorisé le tri optimisé des ordures ménagères (OMR) afin de maximiser le recyclage matière (INOVEST) avant tout autre valorisation notamment énergétique.

L'une des orientations stratégiques sur laquelle repose la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets est l'optimisation de la filière des déchets recyclables par la création d'un **centre de tri des déchets** issus de la collecte sélective (CS) et encombrants, sur le territoire des nord-est de la Réunion, sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

Depuis longue date, le traitement de ces deux types de déchets est assuré par le secteur privé pour le compte de la collectivité. C'est donc également dans l'objectif de recherche d'autonomie que le SYDNE engagera des études de recherche foncière et de faisabilité sur 2023 pour la création de ce type d'installation.

PARTIE 6 : INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Syndicat intercommunal, le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

↳ Au niveau des dépenses : **32 953 545,87 € TTC** (source : compte administratif 2022).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2022 sont réparties comme suit :

-	Charges à caractère général (prestations services)	31 645 392,97 €
	CINOR	20 175 225,59 €
	CIREST	11 385 332,37 €
	AUTRES CHARGES	84 835,01 €

-	AUTRES DEPENSES	287 131,87 €
	LOYER	91 942,19 €
	AUTRES CHARGES	195 189,68 €

-	AUTRES CHARGES	21 444,40 €
	OPERATIONS D'ORDRE	21 444,40 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00

-	Charges de personnel	999 576,63 €
	EFFECTIFS SYDNE	903 215,49 €
	CONVENTION DE SERVICES	63 369,36 €
	INDEMNITES DES ELUS	21 378,17 €
	SUBVENTION AP CINOR+AUTRES	11 613,61 €

Les charges à caractère général qui finance principalement les prestations de service, est le poste de dépenses le plus important avec un montant de 31 645 392,97 €.

↳ Au niveau des recettes : **33 034 369,34 € TTC** (source compte administratif 2022).

Outre la reprise du résultat qui était excédentaire de 65 511,78 €, les ressources 2022 de ce compte proviennent pour 30 893 764,70 € des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la **CINOR** qui s'élève à **20 087 125,81 €** ;
- et celle de la **CIREST** à **10 806 638,89 €**.

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ↳ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ↳ la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- ↳ la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2020 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2022 a été fixée à la hauteur de 64,87% pour la CINOR et de 35,13 % pour la CIREST.

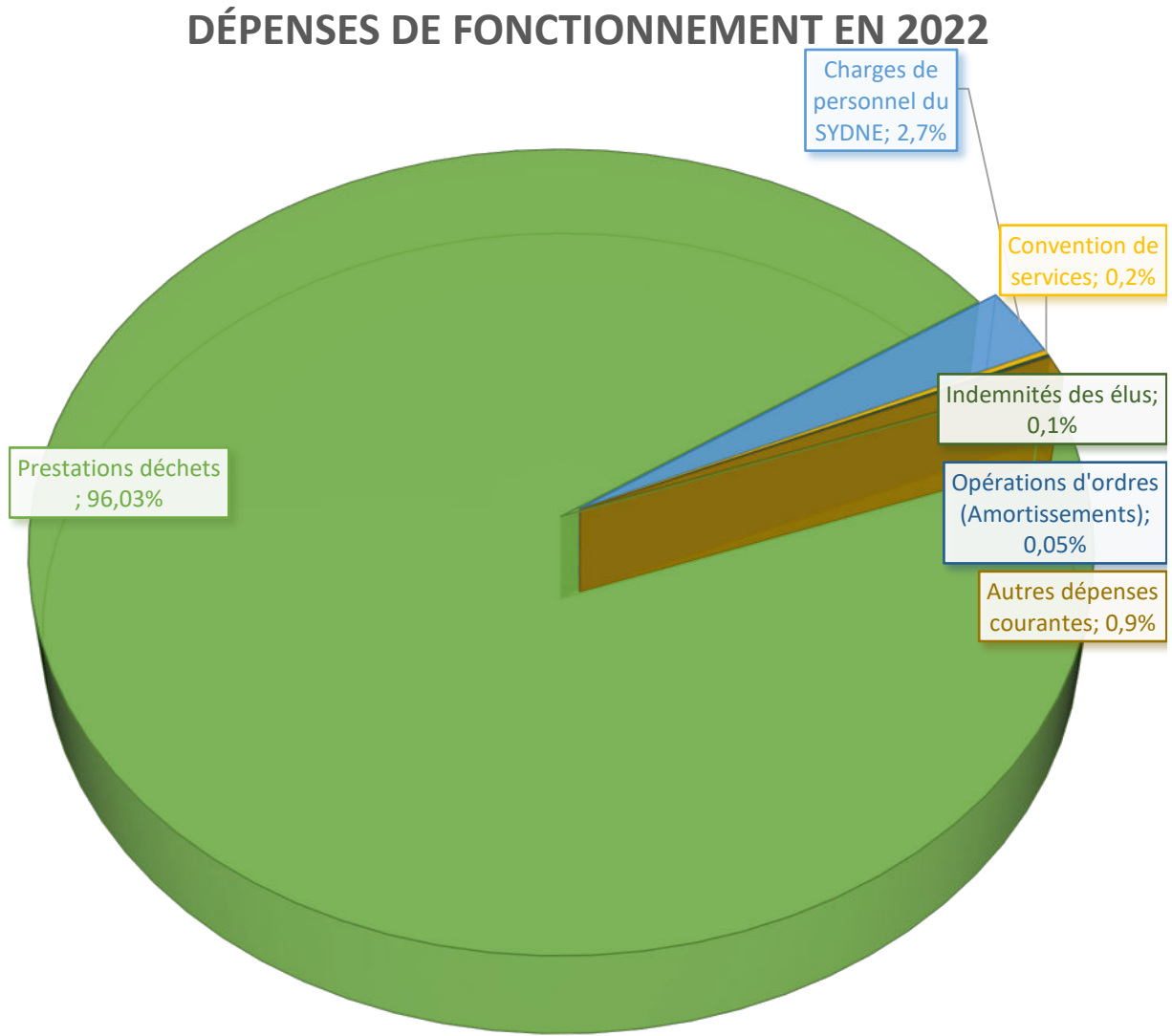
Outre l'excédent 2021 reporté de 65 511,78€, le solde des autres recettes soit la somme de 2 140 604,64 € concerne :

- ↳ Pour 1 874 482,92 € à des produits exceptionnels correspondant à des pénalités appliquées dans le cadre des marchés de prestations service ;
- ↳ Pour 254 163,04 € à des produits exceptionnels correspondant à des recettes de valorisation des déchets (ventes de matériaux) ;
- ↳ Pour 5 785,00 € à la vente d'un véhicule du SYDNE.
- ↳ Pour 5 651,20 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners.
- ↳ Et pour 522,48 € à des recettes exceptionnelles.

➡ Synthèse de la section de fonctionnement :

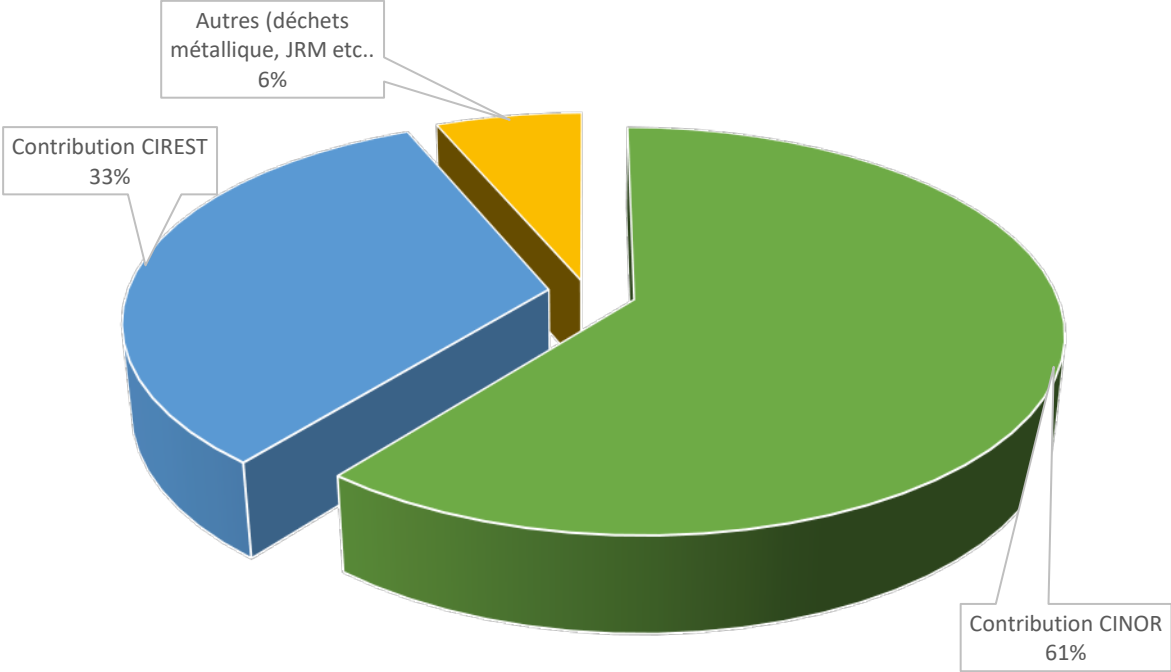
Fonctionnement	BP 2022 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	32 943 247,62 €	33 034 369.34 €	100,28%
Dépenses	33 008 759,40 €	32 953 545.87 €	99,83%
Résultat de l'exercice 2022		80 823,47 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	65 511,78 €	65 511,78 €	
Résultat de clôture	(A)	146 335,25 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022



2/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

↳ Au niveau des dépenses :

Les principales dépenses concernent pour **245 960,86 €** :

- Plateforme DV la Montagne	2 808,74 €
- Etude ISDU	40 571,18 €
- Travaux plate-forme de broyage à la Jamaïque	151 923,53 €
- Etude plateforme de déchets verts à Saint-Benoît	12 369,00 €
- Acquisitions de matériels informatiques et autres insertions	38 288,41 €

↳ Au niveau des recettes :

Les ressources ayant servi au financement de cette section proviennent :

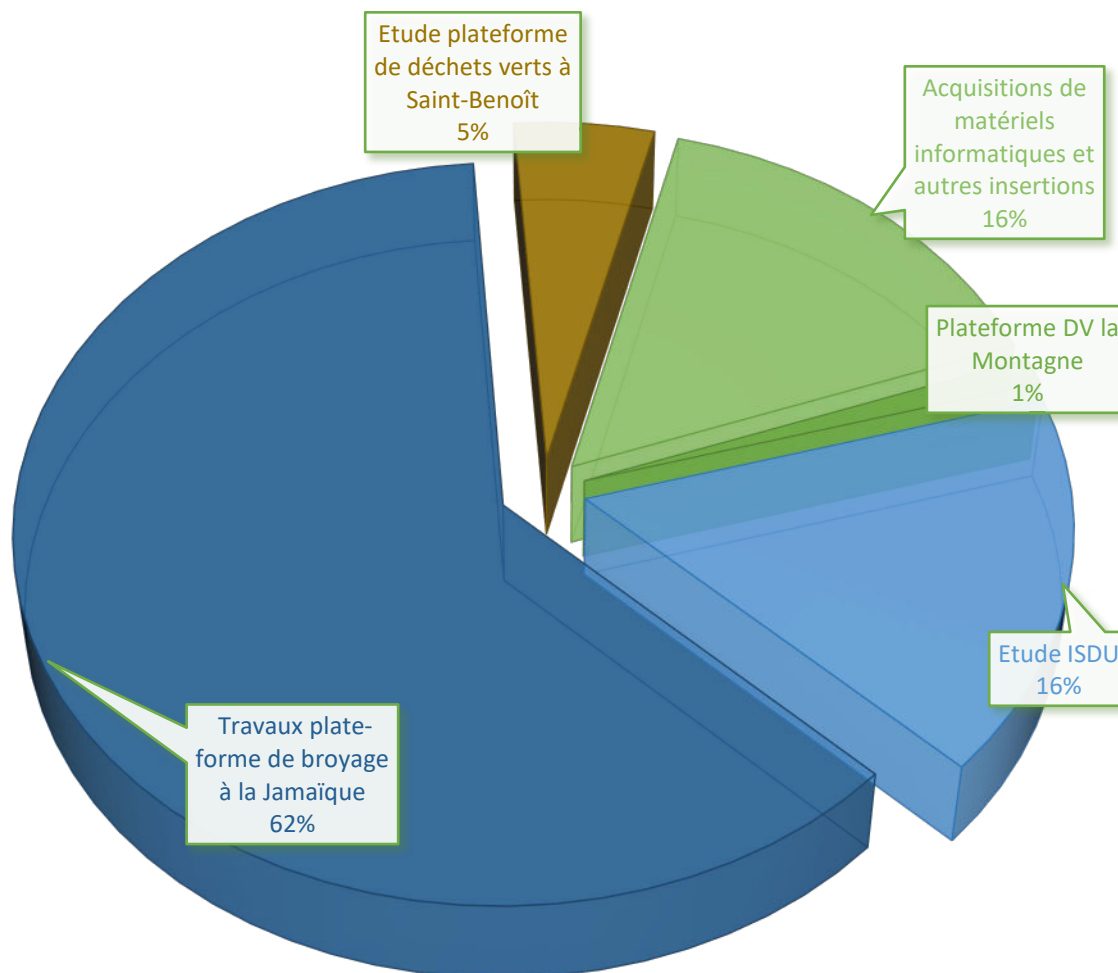
- Excédent 2021 reporté	991 925,89
- Dotations aux amortissements	21 444,40 €

🔄 **Synthèse de la section d'investissement :**

Investissement	BP 2022 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	65 104,47 €	21 444,40 €	32,94%
Dépenses	1 057 030,36 €	245 960,86 €	23,27%
Résultat de l'exercice		-224 516,46 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	991 925,89 €	991 925,89 €	
Résultat de clôture (B)		767 409,43 €	
Résultat global de clôture (A+B) (hors RAR)		913 744,68 €	

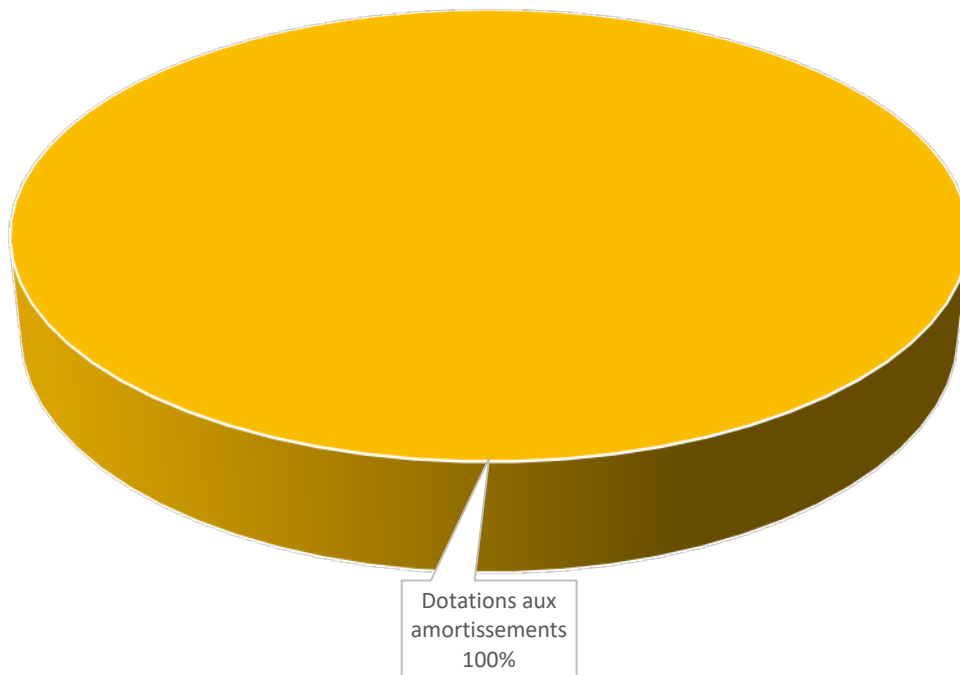
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022



RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2022

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2022



3/ SYNTHÈSE DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

En 2022, pour une population de 342 372 habitants et un tonnage pris en charge de 214 021 tonnes de déchets traités, **le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de 32 953 546 € TTC.**

Comparaison du tonnage et des coûts de traitement des déchets de 2016 à 2022 :

POPULATION SYDNE	335 484 hab.	337 625 hab.	342 372 hab.
Année	2020	2021	2022
Tonnage traité ISDND ou CVMF d'INOVEST	137 657	143 408	134 917
Variation	-2%	4%	-6%
Coût de traitement enfouissement +mi-décembre CVMF d'INOVEST €TTC	14 550 365 €	18 062 535 €	22 341 989 €
Variation	-0,20%	24%	24%
Tonnage traité VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage déchets verts)	39 972	42 044	45 672
Variation	3%	5%	9%
Coût de traitement DV €TTC	3 405 275 €	4 484 590 €	4 551 369 €
Variation	8%	32%	1%
Tonnage traité VALORISATION MATIERE	6 243	7 281	6 010
Variation	-18%	17%	-17%
Coût de traitement CS €TTC	2 809 116 €	3 583 310 €	4 009 513 €
Variation	-0,20%	28%	12%
Tonnage traité AUTRES VALORISATION (pneus, inertes+DM, ...)	22 493	22 502	23 015
Coût de traitement autres €TTC	20 100 €	41 098 €	657 687 €
TONNAGE TOTAL	206 366	214 950	214 022
TOTAL GENERAL (€TTC charges comprises)	22 026 268 €	27 410 956 €	32 953 546 €
Variation	2%	24%	20%
RATIO kg/hab./an	615	637	625
Variation	-1%	4%	-2%
RATIO € / hab./an	66 €	81 €	96 €
Variation	2%	23%	19%
RATIO € / t /an	107 €	128 €	154 €
Variation	3%	19%	21%

En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 31 210 610,57 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, inertes, pneus) hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 20 246 323,08 € TTC.
- Et pour le bassin Est une dépense de 10 964 287,49 € TTC.

Le coût du tonnage traité est de l'ordre de 31,2 M€ en 2022 contre 26,8 en 2020 et 20,8 M€ en 2020 soit une hausse significative de 24 % pour une population de 342 372 habitants (+1%) et un tonnage pris en charge de **214 021 tonnes en 2022(- 0.43 %)** contre 214 950 tonnes en 2021(+4%) et 206 366 tonnes en 2020).

En incluant les **charges de structure** pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est de La Réunion, est de **32 953 546 € pour l'année 2022 (+ 20%)** alors qu'en 2021 le coût était de 27 410 956 € et 22 026 268 € en 2020.

PARTIE 7 : PERSPECTIVES

Les enjeux au niveau du traitement sont forts. Le SYDNE souhaite **une meilleure maîtrise de ses coûts** qui passe par un contrôle des exutoires de traitement. La maîtrise d'ouvrage publique, par le SYDNE, s'impose pour les futurs équipements à sortir : ISDU, centre de tri et nouvelles plateformes de broyage/compostage des végétaux. Le temps est également compté pour assurer la continuité de service pour l'ISDU avec une échéance fixée à décembre 2028 pour la fermeture du centre d'enfouissement actuel. La recherche foncière lancée doit impérativement aboutir en 2023 au choix du site d'implantation, au risque de ne pas être au rendez-vous.

Plus que tout autre, les territoires insulaires sont exposés au changement climatique et ses conséquences. La préservation des ressources naturelles et une bonne gestion des déchets permettent d'en atténuer les effets. Le SYDNE entend favoriser la transition écologique de son territoire.

Depuis 2015, la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés, assumée par le SYDNE, s'est, à la fois, structurée et complexifiée en même temps que l'évolution législative en faveur de la protection de l'environnement et du cadre de vie (lois NOTRe, LTECV; AGE, ...).

Les missions liées à la compétence de traitement des déchets doivent s'élargir pour tenir compte des objectifs légaux à atteindre. Pour ce faire, le SYDNE doit investir de nouveaux champs d'intervention :

- **La prévention des déchets et l'économie circulaire** : En amont du tri et de la valorisation des déchets, le SYDNE doit animer une politique volontariste en faveur de la réduction des déchets ultimes, en favorisant les initiatives d'économie circulaire sur son territoire. Le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage doivent être encouragés. Les initiatives locales en faveur de l'économie circulaire pourront être accompagnées et soutenues par le syndicat.
- **Préservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité** : Le syndicat mène des actions de traitement des déchets dans les espaces patrimoniaux du Nord et de l'Est de La Réunion, afin de protéger les espaces naturels sensibles, agricoles, forestiers ou ruraux. Le SYDNE encourage également les actions de protection de la biodiversité et notamment de replantation d'espèces endémiques sur son territoire, en lien avec la Région et le Département.
- **La communication** : Le syndicat portera des messages de prévention et de pédagogie du tri des déchets auprès du grand public. Des campagnes de communication coordonnées avec les EPCI membres, et leurs communes, seront à réaliser régulièrement pour changer les comportements en matière de consommation pour réduire de la production de déchets ménagers et mieux faire connaître les filières de valorisation.
- **La coopération inter-syndicale** : Dans le cadre de la convention de partenariat passée, entre ILEVA et SYDNE, des partages d'expériences et la recherche de synergies possibles dans le domaine de la gestion des déchets ménagers sont poursuivis.
- **La coopération régionale océan indien** : Le syndicat souhaite partager son savoir-faire, en matière de traitement des déchets ménagers, avec tous les partenaires de

la zone océan indien, qui le solliciteront.

- **La coopération nationale** : Le syndicat souhaite renforcer son partage d'expériences et aux échanges politiques, juridiques et techniques sur ses domaines de compétences avec d'autres syndicats mixtes nationaux de traitement de déchets (convention de jumelage) et réseaux nationaux de collectivités.

L'ouverture du Comité syndical à de nouveaux partenaires est à rechercher en 2023 pour doter le syndicat de moyens supplémentaires pour assumer ses ambitions.

ANNEXES :

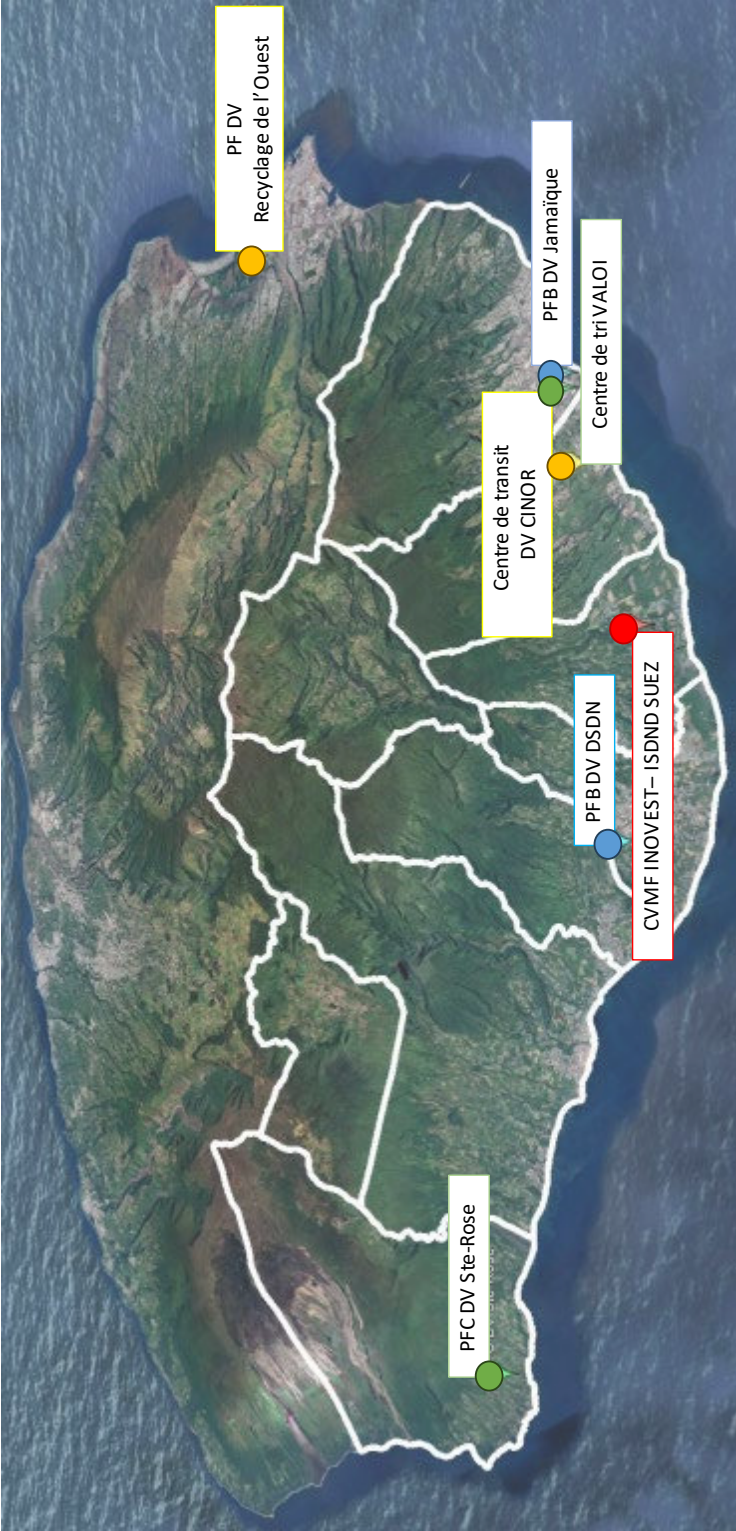
3. Le Traitement des déchets par le SYDNE:



EVOLUTION 2020 A 2022 TRAITEMENT DES DECHETS DU SYDNE

POPULATION SYDNE		335 484	337 625	342 372
		hab.	hab.	hab.
Année		2020	2021	2022
TONNAGE TOTAL		206 366	214 950	214 021
TOTAL GENERAL (€ TTC charges comprises)		22 026 268 €	27 410 956 €	32 953 546 €
Variation		2%	24%	20%
RATIO kg/hab./an		615	637	625
Variation		-1%	4%	-2%
RATIO € / hab./an		66 €	81 €	96 €
Variation		2%	23%	19%
RATIO € / t / an		107 €	128 €	154 €
Variation		3%	19%	21%

3. Le Traitement des déchets par le SYDNE:



ANNEXE 2 :
FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS DU NORD-EST

artie 1: FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE SAINTE-ROSE



OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.

Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».	
SURFACE	5 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2001 – Extension du site en 2014	
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 5 Juin 2022	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
CAPACITE	8 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE

Partie 2: A SAINT-DENIS



OBJECTIFS :

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat. Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois).

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
SURFACE	Surface totale 13 459 m ² dont surface dalle bétonnée 5 815 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	SUEZ RV	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en Juillet 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : TRANSIT DE LA JAMAÏQUE

Partie 2: DE SAINT-DENIS



OBJECTIFS :

L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).

Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).

LOCALISATION Le transit est situé sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.

SURFACE 9 900 m² dont 1 000 m² affectés aux déchets verts

MISE EN SERVICE 1993

EXPLOITATION RECYCLAGE DE L'OUEST - NICOLLIN (transporteur)

GESTION Marché de prestation de service

DUREE D'EXECUTION Jusqu'au 19 Juin 2021

HORAIRES

Du Lundi au Vendredi	5h00 – 18h00
Samedi	6h00 – 12h00

CAPACITE 16 000 Tonnes / an

DECHETS ACCEPTES Ordures ménagères et encombrants ménagers.

Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / RAVINE-CREUSE

Partie 2: A SAINT-ANDRE



OBJECTIFS :

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ravine-Creuse est un site privé.

Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchèteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.	
SURFACE	4 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	DSDN CITEVA(transporteur)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION		
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h30
CAPACITE	8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'égagement d'arbres, déchets floraux.	

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE TRI / VAL OI A SAINTE-MARIE



OBJECTIFS :

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.

Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.

LOCALISATION Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.

SURFACE 1 000 m²

MISE EN SERVICE 2000

EXPLOITATION SUEZ RV REUNION

GESTION Marché de prestation de service

DUREE D'EXECUTION

HORAIRES Du Lundi au Vendredi 6h00 – 18h00
Samedi 6h00 – 11h00

CAPACITE 10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an

DECHETS ACCEPTES Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flacons plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques/BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines) /Caissons (cartons d'emballage).

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ -Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site.

CONTRÔLE/

STOCKAGE

-Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : ISDnD / SUEZ RV REUNION A SAINTE-SUZANNE



OBJECTIFS :

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

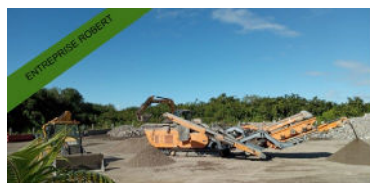
La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 18,75 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.

LOCALISATION	L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu dit les Trois Frères	
SURFACE	26 ha	
MISE EN SERVICE	1993	
EXPLOITATION	SUEZ RV REUNION	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION		
HORAIRE	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 17h45
	Samedi	6h00 – 11h00
CAPACITE	250 000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV..	

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : SITE DE TRAITEMENT DES INERTES ENTREPRISE ROBERT

Partie 2: A BRAS-PANON



OBJECTIFS : Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) appartenant à la rubrique 2515 « Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration.

LOCALISATION	Le Centre de traitement des inertes est situé dans la zone d'activité de Paniandy sur la commune de Bras Panon	
SURFACE	9850 m ²	
MISE EN SERVICE	Décembre 2020	
EXPLOITATION	Entreprise Robert	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 28 décembre 2023	
HORAIRES	Du lundi au vendredi	7h00 – 18h00
	Samedi	7h00 – 12h00
CAPACITE		
DECHETS ACCEPTEES	Mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE DECONSTRUCTION AUTOMOBILE AH-KANE (CDA) A SAINTE-MARIE



OBJECTIFS :

La plateforme appartenant à un prestataire privé, réceptionne, tri et conditionne les déchets métalliques en provenance des déchetteries de la commune de Saint Denis, Sainte Marie et de Sainte Suzanne ; et du site de transit de la CINOR.

LOCALISATION	L'installation est située à Sainte-Marie, dans la zone de la Mare	
SURFACE	14 588 m ²	
MISE EN SERVICE	1997	
EXPLOITATION	CDA	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 03 janvier 2022	
HORAIRES	Du lundi au Vendredi	7h00 – 18h00
CAPACITE	7000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable, issus des déchetteries et des sites de transit ou de traitement de la CINOR	

Partie 1: FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX (CVDND)



OBJECTIFS : Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

LOCALISATION Le Centre de valorisation des déchets non dangereux est situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieux dit les trois frères

SURFACE 26 ha

MISE EN SERVICE Décembre 2020

EXPLOITATION INOVEST / SUEZ

GESTION Marché de prestation de service

DUREE D'EXECUTION

HORAIRES Du lundi au vendredi - de 6h00 à 17h45 du lundi au vendredi
Samedi - de 6h00 à 11h45 le samedi

CAPACITE 155 000 t/an

DECHETS ACCEPTEES Déchets non dangereux : OMR, ENCOMBRANT, REFUS de DV, REFUS de CS, PLACOPLATRE

TECHNIQUES DE TRAITEMENT Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acceptation du gisement le camion et son chargement sont autorisés à se présenter au quai de vidage du CVM.

SYDNE

2 rue des cascavels – Bel Air

97 441 Sainte Suzanne

Site Web : www.sydne.re

Tél : 0262 72 34 09